

Pierre Cassen et Pascal Hilout ont-ils été jugés par des militants du Syndicat de la Magistrature ?

« Con ne saurait s'appliquer qu'à quelqu'un avec qui l'on n'est pas d'accord »

San Antonio

Mais vis-à-vis de qui l'on se croit beaucoup plus intelligent

Le « Mur des cons » ! Quelle révélation sur l'état d'esprit de nos magistrats en herbe (ou en barbe) ! Pas tous, bien sûr... mais pouvons-nous savoir combien sont différents ? En fait, incapables de s'élever au-dessus des idéologies en cours ou dans le vent, ils révèlent ne pas être moralement et professionnellement affranchis ni de parti pris ni de positions passionnelles. Ils devraient changer de métier. Car leur noble mission, dont ils se révèlent ne pas être dignes, exige d'eux une éthique hors du commun, le respect sacré de leur déontologie et une moralité monacale. Cela dans un seul but : la neutralité ! Fut-ce pour certains de l'abnégation, comme dans tout sacerdoce. La neutralité la plus absolue, ou l'inaptitude reconnue suivie de l'exclusion définitive !

Ils font peur

Non, on n'a pas envie de plaisanter avec ceux qui exercent le métier qui donne le droit de juger les autres. Hélas, ou tant mieux, ce « Mur des cons » nous révèle que ceux qui devraient être des élites, des modèles et des exemples, fussent-ils encore à l'école, ne sont pas capables de faire abstraction de

l'émotionnel et du passionnel, donc de la haine. Ils sont sujets à des sympathies ou des antipathies idéologiques. Jusqu'à quel degré ? Ils sont sensibles aux couleurs politiques. Jusqu'à quel niveau d'attraction ou de rejet ? Jusqu'à quelle influence sur leur jugement ? Indulgence a priori ou sévérité vengeresse ? Cela fait peur. On ne peut s'empêcher de penser que de tels personnages sont dangereux... Il est des juges maintenant si sévères d'un côté et si laxistes de l'autre qu'ils ne peuvent cacher leur appartenance à un camp, sinon un clan. Ne serait-ce pas sur ce type de juge que seraient tombés Pierre Cassen et Pascal Hilout ? Un juge capable de penser que ceux-là il va se les faire, les accusant d'incitation à la haine alors que c'est lui qui la pratique à l'instant, la haine, en les condamnant aussi démesurément ! Qu'est-ce d'autre que de l'imposture ?



Un mot sur ce jugement. Mais auparavant, revenons sur l'excuse laxiste (on s'en serait douté) du Syndicat de la magistrature concernant les auteurs du « Mur des cons ». Ce ne serait que

blague de « potaches », paraît-il. Qu'est-ce qu'ils sont bien inspirés, ces potaches ! Des lumières ! Quand j'ai entendu la douce interprétation de leurs supérieurs hiérarchiques, il m'est venu instinctivement à l'esprit deux écoles, entre autres, qui se trouveraient dans la même situation. L'école d'officiers de Saint-Cyr, par exemple, où l'on peut imaginer un « Mur des lâches » où seraient exposées les photos d'officiers ou autres officiels... ou un séminaire où les séminaristes en terminale de leurs études, donc à la veille d'être prêtres, feraient un « Mur des putes » en choisissant des photos de mères patronnesses, de femmes du show business ou d'épouses de personnalités qu'ils ne pourraient blairer. Que croyez-vous qu'il adviendrait dans l'une et l'autre de ces écoles ? Que leurs supérieurs roucouleraient des mots d'excuse ? Je pense qu'au contraire ils seraient définitivement jugés inaptes et exclus. Dans la magistrature non, il en faut bien plus...

Le terrorisme moral

Quant au jugement de Pierre Cassen et Pascal Hilout, sans parler du fond qu'il est aussi ignoble de juger que l'était en d'autres temps le jugement de résistants voulant sauver leur pays, qui n'a été choqué en entendant la somme exorbitante à laquelle, simples citoyens, ils ont été condamnés ? Je n'avais de ma vie entendu des sommes pareilles. Alors que les « potaches » injuriant sur photo n'encourent même pas cinquante euros, paraît-il ! Pas la peine de nous faire un dessin sur la couleur idéologique de tels juges. Pourtant, en démocratie, comment résoudre un problème d'une extrême gravité, sauf pour ceux qui le nient alors qu'ils ne sont pas assez bêtes pour ne pas le voir, si l'autorité judiciaire persiste à interdire de le poser ? Et l'interdire en assassinant par l'argent ceux que l'on veut faire taire... pour plaire à un antiracisme idéologique qui, lui, oui, fait monter le vrai racisme en pervertissant une cause juste, cela n'est rien d'autre que du terrorisme moral. C'est dire qu'il y en a

qui endossent dans une bien lourde responsabilité !

Pour peu que l'on jette un œil dans certains forums pour prendre la température de ce qui se pense et se dit dans le « populus », on est effaré de l'opinion en général sur la Justice. Même de la part de ceux qui n'ont pas eu affaire à elle (mais qui ont des oreilles), car ils tremblent de devoir l'affronter un jour. Comment une telle institution en est-elle arrivée là, alors que tout le monde est d'accord pour la situer au sommet de toutes ? Comment lui faire confiance désormais ? On peut se passer de toutes les autres confiances, du président de la République au pape... mais des seuls qui un jour peuvent nous sauver d'une injustice... Que peut-il nous arriver de pire ?

Indépendance d'accord, mais pas au détriment du contrôle

Comment supporter toutes ces erreurs judiciaires que cette orgueilleuse corporation ne reconnaît jamais ? Sur lesquelles elle ne recevra même pas de critiques officielles, sous prétexte d'indépendance. Ne parlons pas de sanctions ! Indépendance, soit. Mais le contrôle ? Qui contrôle si elle respecte ou non les règles de son fonctionnement ? Et si oui, pourquoi tant d'invraisemblances ? A qui doit-elle des comptes ? Cela échappe au public non initié et le scandalise. Quand on libère de grands voyous parce qu'un gratte papier a « oublié » un jour de mettre sa signature sur un vulgaire parchemin les concernant... sans que le gratte papier en question n'encoure la moindre sanction, probablement parce que c'est un magistrat, cela révolte le bon sens populaire jusqu'à le mettre en colère. Il n'en veut plus de ces tout-puissants. Il n'en peut plus de leur impunité. Il en a marre qu'on les prenne pour des multi-compétents en toutes les matières pouvant juger de tout et de rien, comme s'ils avaient fait toutes les écoles du monde. Il boue quand on les croit toujours infaillibles, comme s'ils étaient des demi-dieux. Pourquoi pas des dieux tant qu'on y est ? Ils rêvent qu'eux aussi, comme la police a sa police, aient leurs juges internes

et se retrouvent de temps en temps à la barre des accusés comme de simples citoyens, et non toujours en face, sur l'estrade, protégés par leur statut d'intouchables.

Ces erreurs trop fréquentes ne rendent pas pour autant les auteurs plus modestes et la profession plus humble. Contrairement à toutes les autres corporations, elle est au-dessus de toute honte.

Alain Var